

PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

13 MAI 2023

Convocation du Mardi 9 MAI 2023

Membres présents :

Mme Isabelle ROBINEAU (Maire), Mme Véronique BOISSON (Adjointe), M. DAMIANI Tony (Adjoint),
M. LAURIOT Thierry M. BRUGON Bernard, M. NOEL Vincent, Mme RAVAT Evelyne, Monsieur SAEZ
Gildas, Mme SALIN Myriam

Membre absent :

M. JARZAB Johnny,

Ouverture : 10h15

Secrétaire de séance : Monsieur DAMIANI Tony

• APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL

Monsieur SAEZ Il n'y a rien sur le compte rendu concernant les convocations des parents des enfants qui font des nuisances
sur la commune ? Non car c'est plutôt calme depuis la déposition à la gendarmerie, un rendez-vous à l'apaisement peut être
envisagé.

Après cette mise au point

Le conseil approuve le procès-verbal du dernier conseil municipal à l'unanimité.

• DÉLIBÉRATION COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, lu par le doyen, Le Conseil Municipal, **Déclare**
que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur municipal visé et certifié par l'ordonnateur est
conforme et n'appelle ni observation ni réserve de sa part en concordance avec le compte administratif 2021

Le Conseil Municipal accepte le compte administratif et le compte de gestion en cohérence

- En dépenses de fonctionnement à la somme de 155 839.44€
- En recettes de fonctionnement à la somme de 195 295.09€
- En dépenses d'investissement à la somme de 75 883.12€
- En recettes d'investissement à la somme de 49 174.05€

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide l'adoption du compte administratif.

• DÉLIBÉRATION AFFECTATION DE RÉSULTAT 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	39 455.65€
Résultat antérieur reportés	65 383.36€
RÉSULTAT A AFFECTER	104 839.01€

VESTISSEMENT

Résultat d'exécution cumulé	-29 855.66€
Montant des restes à réaliser	0€
Montant de financement	29 855.66€

Le Conseil décide d'affecter les sommes :

AFFECTATION	104 839.01€
068	29 855.66€
02	74 983.35€

• **APPROBATION BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 (BS 2023)**

Le Conseil Municipal vote le budget supplémentaire 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- en fonctionnement à la somme de 50 000€
- en investissement à la somme de 54 839.01€

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide l'adoption du budget supplémentaire 2023.

• **DÉLIBÉRATION TRAVAUX DE REFECTION DE TROTTOIRS**

Madame Le Maire explique que, l'entreprise TPCM initialement désignée pour la réfection des trottoirs, étant en liquidation judiciaire, le Conseil municipal doit en choisir une autre pour réaliser les travaux.

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE à l'unanimité

De désigner l'entreprise SAS Plaisance pour réaliser les travaux pour un montant de 18442.50 € H.T.

Sollicite l'octroi d'aides auprès du Conseil départemental du Loiret au titre de l'aide aux communes,

Sollicite l'octroi d'un fonds de concours auprès de la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais,

Charge Madame le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches relatives à la mise en œuvre de ces décisions ;

• **DÉLIBÉRATION FONDS DE CONCOURS**

Nom du projet :

TRAVAUX DE REPRISE DE TROTTOIRS DEGRADÉS PAR LE PASSAGE D'UN BUS

Description du projet :

Le passage des cars scolaires a tellement dégradé le trottoir qu'il est dangereux à plusieurs endroits.

Résultats attendus :

Supprimer le danger pour les piétons

L'entreprise TPCM que nous avons choisie étant en liquidation judiciaire, il faut choisir une autre entreprise.

Tableau plan de financement :

DEPENSE	H.T		TTC	RECETTES	HT
Travaux de reprise de trottoirs	18 442.50€		22 131€	Département 30%	5 532.75 €
				Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais 30%	6 454.87 €
				autofinancement	6 454.88 €

Sollicite l'octroi d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

• **DÉLIBÉRATION INVESTISSEMENT 2023**

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE à l'unanimité

Les investissements prévus pour 2023 :

1. Marquage de véhicule adhésif numérique
PUB COLAUT
Un montant de 143.20€ HT soit 171.84€ TTC
2. Sécurité (tri flash- gyrophare tracteur- support gyrophare a visser.)

PROZON

Un montant de 273.97 HT soit 328.77€ TTC

3. 3 Extincteurs et 1 panneau

LUCAS SÉCURITÉ

Un montant de 277.00€ HT soit 332,40€ TTC

4. Motopompes pour l'étang

LOIRET TRUCKS

Un montant de 1 057.92€ HT soit 1 269.50€ TTC

5. Aspirateur traineau sans sac

MANUTAN

Un montant de 305.00€ HT soit 366.00€ TTC

6. Reprise des enrobés devant la mairie

SAS PLAISANCE

Un montant de 18 442.50€ HT soit 22 131.00€ TTC

Sollicite l'octroi d'aides auprès du Conseil départemental du Loiret au titre de l'aide aux communes à faible population.

Charge Madame le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches relatives à la mise en œuvre de ces décisions ;

- **INFORMATIONS DIVERSES**

- Visite de Monsieur NÉRAUD Frédéric le mardi 16 mai 2023 à 9h00.
- Prochain conseil municipal le vendredi 9 juin à cause des élections sénatoriales.
- La crosse du poteau a coté de l'étang est posée.

- **TOUR DE TABLE**

Mme RAVAT : pourquoi ne pas enlever les plots qui ont été fait pour l'abri bus ?

M.SAEZ : un abri de bus plus petit pourrait peut-être passer, se renseigner sur les périmètres de voirie, savoir si c'est au milieu de la voirie ou sur le bord ?

Réponse : il faut 4m. de distance par rapport à la bande roulante de la D41.

Mme BOISSON : la Région pourrait revenir.

Mme ROBINEAU : je veux bien faire un petit abri bus, nous allons refaire un nouveau dossier.

Mme RAVAT : et le marquage au sol, il en est où ?

Réponse : En ce moment priorité à la tonte et au désherbage.

Mme RAVAT : trouve que l'agent technique ne fait pas correctement la rue Creuse.

Réponse : c'est 3 à 4 passages par an sur chaque rue. Il repassera rue Creuse quand il sera passé partout ailleurs une première fois.

Mme RAVAT : il faut qu'il fasse la banquette et ensuite les fossés.

Réponse : une demande à la Communauté de Commune Canaux et Forêts en Gâtinais est faite pour une formation d'épareuse.

M. DAMIANI : Quelle est la date butoir pour la pose de la fibre ?

Réponse : septembre 2023.

M. DAMIANI : Le câble électrique, n'est pas assez haut au-dessus du chemin rural qui longe mon terrain.

C'est urgent de mettre un panneau de danger.

Réponse : l'affiche sera mise d'urgence ce lundi.

M.SAEZ : il faut contacter le Département pour le panneau qui est abîmé entre le Loiret et l'Yonne.

Réponse : oui J'ai vu le panneau est abîmé.

Mme ROBINEAU : qui souhaite que la plaque de la salle Maryse et Alain Jacquemard soit descendue ?

- | | | |
|---|------------|---------------------------|
| 4 | oui | pour la descendre |
| 4 | non | on ne la bouge pas |
| 1 | s'abstient | (Monsieur AURIOT Thierry) |

M.SAEZ : un nid de poule s'est formé dans la rue creuse.

Réponse : la rue creuse sera faite en cours d'année, mais en attendant de l'enrobé à froid sera déversé.

M.SAEZ : un panneau est couché sur la route de la cour.

Réponse : nous allons le faire changer.

M.SAEZ : informe le conseil qu'il a contacté l'entreprise SEGUR car un container est couché au cimetière.

M.SAEZ : Avez-vous contacté l'entreprise CITEOS à propos des ampoules ?

Réponse : oui ce n'est pas CITEOS mais la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais qui va changer les ampoules.

M. DAMIANI : Pourquoi l'agent technique n'utilise pas le gyrobroyeur ?

Réponse : manque de formation sur ce matériel.

M.AURIOT : Les pêcheurs se demandent s'il y a toujours des poissons ?

Réponse : oui il y a toujours des poissons, mais beaucoup de vase. Un curage de l'étang coûterait trop cher à la commune.

M.AURIOT : Les pêcheurs trouvent l'étang mal entretenu.

Réponse Le nécessaire sera fait.

Réponse de monsieur DAMIANI : il faudrait tondre jusqu'au saule pleureur et laisser ensuite en jachère.

Mme BOISSON : Toujours pas de réunion école.

Réponse : un courrier a été envoyé en février 2023 pour obtenir une réunion. Réunion acceptée mais annulée au dernier moment par Monsieur KASSA.

Mme BOISSON : manque de sécurité dans certaines classes, les élèves sont mis dans un coin, certains les élèves sont dans le sens opposé au tableau.

Réponse : Nous allons conjointement avec Madame Chapuis demander une nouvelle réunion.

Mme BOISSON : il faudrait faire une commission fête pour le 14 juillet.

Réponse : samedi 20 mai 2023 à 10h00.

Mme RAVAT : Chronopost a des chauffeurs, qui conduisent comme des idiots, c'est la poste ?

Réponse de monsieur SAEZ : Non c'est Chronopost, ils roulent trop vite, et ne respectent pas la signalisation.

Mme ROBINEAU : vous avez réussi à prendre la plaque d'immatriculation ?

Réponse de monsieur SAEZ : Non,

Mme ROBINEAU : Dans ce cas il faut noter le jour et l'heure pour un éventuel courrier à Chronopost.

Mme RAVAT : le panneau pour les containers rue creuse ?

Mme ROBINEAU : il a été mis ainsi qu'à l'étang.

Mme RAVAT : le monument au mort a-t-il été nettoyé pour le 8 mai ?

Mme ROBINEAU oui il a été nettoyé.

Mme RAVAT : pourquoi ne pas faire repeindre le monument aux morts ?

Mme ROBINEAU : Nous allons nous renseigner auprès de professionnels pour avoir des devis pour éventuellement le faire avant le 11 novembre 2023.

Fin de séance 12h00

Signature
Du secrétaire

Signature
Du Maire

